

Les personnels et leurs missions

**Le collège est ouvert
aux élèves de 7h45 à
17h05, le lundi, mardi,
jeudi et vendredi et
de 7h45 à 12h15 le
mercredi**

HORAIRES DE COURS

OUVERTURE
DES PORTES : 7h45
M1 : 8h00 - 8h55
M2 : 9h00 - 9h55
Récréation
M3 : 10h10 - 11h05
M4 : 11h10 - 12h05

PAUSE MÉRIDIANNE

S1 : 13h40 - 14h35
Récréation
S2 : 14h50 - 15h45
S3 : 15h50 - 16h45

LES PERSONNELS DE DIRECTION

Le chef d'établissement : Principal(e)

Il est le représentant de l'État au sein de l'établissement. Il a la responsabilité pédagogique, administrative, financière et juridique du collège. Il préside les différentes instances de fonctionnement de l'établissement (Conseil d'administration, commission permanente, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, etc...). Il reçoit sur rendez-vous pour toute question concernant la scolarité de l'élève.

Le chef d'établissement Adjoint : Principal(e)-Adjoint(e)

Il seconde le Principal dans toutes ses missions. Il intervient plutôt sur le plan pédagogique et sur l'organisation de la vie de l'établissement en relation étroite avec les enseignants, les personnels de la vie scolaire, les élèves et leurs parents. Il préside les conseils des classes dont il est responsable.

L'Adjoint(e) Gestionnaire :

Il assiste le chef d'établissement dans la gestion administrative, matérielle et financière du collège : préparation et exécution du budget, achats, gestion des activités pédagogiques, entretien et maintenance des locaux, fonctionnement de la restauration et organisation du service des agents du cadre de vie.



LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Secrétaire de direction

Il ou elle assure les travaux de secrétariat du Principal et du Principal-Adjoint. Il est chargé de l'accueil direct et des communications, du courrier, du traitement de l'information, de la tenue des fichiers, de la prise de rendez-vous, des inscriptions, de la gestion des dossiers des élèves, des accidents scolaires, du suivi des dossiers des personnels...

Secrétaire de Gestion

Il ou elle seconde le Gestionnaire dans ses tâches de gestion administrative et comptable. Il gère notamment l'encaissement des frais scolaires des familles (participation aux activités pédagogiques et demi-pension), les bourses et les aides. Il assure la gestion financière des prêts de manuels scolaires.

LES PERSONNELS DU SERVICE VIE SCOLAIRE

Conseiller(e) Principal(e) d'Éducation (C.P.E.)

Responsable du service de Vie Scolaire, il veille au bon déroulement de la vie quotidienne des élèves en dehors des heures de cours (récréations, pauses méridiennes, permanences, sorties de

l'établissement, circulation dans le collège, etc...) en s'appuyant sur l'équipe d'Assistants d'Éducation.

Le CPE travaille en relation étroite avec les familles pour s'assurer de l'assiduité scolaire des élèves.

Il coordonne et organise le travail et les missions confiées aux Assistants d'Éducation.

Le CPE est un acteur et partenaire privilégié des projets éducatifs du collège. Il travaille ainsi en relation avec la direction, les professeurs, l'équipe médico-sociale et tout autre partenaire de l'établissement.

Le Psychologue de l'EN chargé d'orientation

En collaboration avec l'équipe éducative, il informe et conseille les élèves et les familles sur le système éducatif et aide les élèves à choisir leur orientation scolaire et professionnelle en fonction de leur goût et de leurs aptitudes. Il travaille sur l'adaptation des élèves au collège et l'accompagnement des élèves en difficulté. Il reçoit, en entretien individuel, élèves et parents, sur rendez-vous pris auprès du C.P.E.

LES PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTÉ

Mission de promotion de la santé en faveur des élèves.

L'infirmière

Les missions de l'infirmière sont essentiellement l'accueil, l'écoute, les soins, les urgences, la prévention et l'éducation à la santé par la mise en place d'actions en direction des élèves. Elle coordonne avec le médecin scolaire la mise en place des Projets d'Accueil Individualisé pour les élèves qui le nécessitent (allergies alimentaires, troubles cognitifs spécifiques, troubles psychologiques, etc.).

« L'infirmière accueille tout élève qui la sollicite pour quel que motif que ce soit y compris relationnel ou psychologique dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité » (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 janvier 2011). Elle travaille en collaboration avec le médecin scolaire ainsi qu'avec tous les membres de l'équipe éducative et pédagogique.

Le médecin scolaire

Il est présent au collège ponctuellement pour assurer le suivi des élèves qui ont des problèmes de santé particuliers ou à la demande de l'élève et de sa famille ou de l'équipe pédagogique et éducative.

L'assistante sociale

L'assistante sociale est présente au moins un jour dans la semaine au collège. Son action se situe dans les domaines de l'insertion sociale et scolaire, la médiation familiale, la prévention des

conduites à risques et l'accès aux droits (bourses, aide à la cantine et au transport...).

LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Les professeurs

Ils sont en moyenne une dizaine à intervenir dans chaque classe. Ils reçoivent les familles sur rendez-vous (La demande doit être faite par le carnet de correspondance). Ils participent aux conseils de classe et à toutes les réunions individuelles ou collectives à destination des parents.

Le professeur principal

Il est l'enseignant référent de la classe. Il anime les heures de vie de classe. Il coordonne le travail de l'équipe pédagogique et centralise les informations. Il peut à tout moment rencontrer les parents pour faire un bilan pédagogique complet. Il accompagne chaque élève dans son projet d'orientation.

Le professeur documentaliste

Il ou elle a la responsabilité du CDI (Centre de documentation et d'information). Il est chargé de la formation des élèves au traitement de l'information, à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information

et de la communication. Il anime et accompagne des projets liés à la lecture et à l'ouverture culturelle.

AGENTS DU CADRE DE VIE (Agents techniques territoriaux)

Un chef cuisinier

C'est le chef de cuisine qui dirige et coordonne l'équipe de cuisine. Il veille à la sécurité alimentaire et au respect des règles d'hygiène. Il élabore les menus et transmet les commandes. Il s'assure du bon fonctionnement des matériels et des locaux.

Un second de cuisine

Il seconde le chef cuisinier : collaboration à l'élaboration des menus, préparation et distribution des repas, entretien des matériels et des locaux.

Un agent d'accueil

Il assure l'accueil physique et téléphonique dans l'établissement. Il communique les informations et participe étroitement au bon fonctionnement interne. Il est responsable de l'ouverture et de la fermeture complète de l'établissement chaque jour.

Un agent de maintenance

Il assure le suivi et la maintenance des bâtiments et des matériels en veillant à

la sécurité des biens et des personnes. Il assure également l'entretien des espaces verts. Il effectue toutes les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement du collège.

Une équipe d'agents chargée de l'entretien

Elle a la responsabilité quotidienne de l'entretien de l'ensemble des locaux de l'établissement. Elle participe également au service de restauration.

